



TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR
BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 novembre 2022

Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

Lieu : Campus Amos de l'UQAT et Visioconférence avec zoom

Date : 17 novembre 2022 à 13h30.

Étaient présents :

- Mme Ghyslaine Dessureault, Association touristique Abitibi-Témiscamingue ;
- Mme Jacinthe Pothier, MRC Vallée-de-l'Or ;
- Mme Mélanie Falardeau, MRC Abitibi ;
- Mme Bianca Bédard, CREAT ;
- Mme Isabel Dufresne Ville d'Amos
- Mme Cindy Cormier WSP
- M. Rafik Bourennanni Ville de Senneterre
- M. Richard Genest, ACPVD
- Audrey Gauthier Dubuc Ville de Lebel-sur Quévillon
- Mme Patricia Boutin Agnico-Eagle mine Goldex
- M. Normand Grenier MRCAO
- Mme Marion Séguy GreenFirst
- Mme Carolyne Bouffard MAPAQ
- M. Frederic Bilodeau SEPAQ
- Mme Eve-Lyne Roy MELCCFP
- Mme Marie-Eve Germain-Poiré, MAMH (Observatrice) ;
- M. Nassirou Gueye MFFP (Observateur) ;

Étaient également présents :

- Mme Elisabeth Chartrand, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Luc Bossé, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet au PDE
- M Michel Guimond candidate à la maîtrise UQAT

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La rencontre débute à 13h40. M Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Les nouveaux membres présents ont l'opportunité de se présenter.

1.2 Tour de table observateurs et présentation nouveaux membres et employés.

Les nouveaux membres et substituts présents ont l'opportunité de se présenter. Mme nouvelle représentante pour Greenfirst,

2. Suivi bilan de la mise en œuvre du PDE partie #1

M. Luc Bossé rappelle dans quel contexte les livrables sont attendus. Il montre sur diapositives le cycle de la gestion intégrées de la ressource eau(GIRE) pour le ministère qui confirme que nous sommes bien dans le dernier triennat de la mise à jour du plan directeur de l'eau, il mentionne également que la mise à jour actuelle va répondre a un besoin d'uniformisation et d'allègement des plans directeurs de l'eau dans leur présentation dans le but de les rendre accessibles à plus d'utilisateurs et d'en diminuer les délais d'analyse pour approbation par les ministères. Ils seront dorénavant tous basés sur 3 a 6 problématiques prioritaires présentes sur le territoire et qui peuvent trouver porteurs et financement.

La courte présentation montre également l'accompagnement fourni par le regroupement provincial des OBV et le ministère pour l'ensemble des livrables d'ici le 31 mars 2024.

Le livrable actuel doit être envoyé au MELCCFP pour le 1^{er} décembre.

L'exercice du jour sert principalement a recueillir des informations utiles pour identifier le niveau de connaissance de la permanence et de la table de concertation des différents outils disponibles pour le suivi des objectifs, actions et réalisations. Par la suite, cette information servira à développer outils et démarches pour améliorer la mobilisation des acteurs de la table et du territoire de gestion dans son ensemble.

Mme Elisabeth Chartrand présente un court vidéo de 5 minutes qui explique ou on peut trouver différents outils de suivis et ceux qui ont été mis en place plus récemment pour la gestion de projet..

M. Luc Bossé propose un scénario pour accélérer le traitement du questionnaire, étant donné qu'aucun outil de suivi des objectifs n'est en place, on dispensera le groupe de devoir répondre aux questions 12 à 26.

Question : Est-ce que le plan directeur de l'eau est un outil propre à l'OBVAJ ?	Réponse : le PDE est un outil présent dans tous les OBV, sur les sites web de chaque OBV doit être présenté la version approuvée en 2016 et les mises à jour.
--	---

Mme Hajar Essalama prend la démarche de guider la table dans les questions par la suite.

Question : Le questionnaire et le vidéo étant parvenu dans les mains des participants il y a environ 15 jours, une question et posée pour savoir si ceux qui ont rempli le questionnaire doivent le remplir a nouveau ?	Réponse : Il est possible que dans la démarche de groupe ceux qui ont répondu aux questions de façon individuelle voient leurs réponses changer. On cherche toutefois à avoir des réponses en fonction de ce que vous savez aujourd'hui des outils de suivi sans pouvoir nécessairement les consulter aujourd'hui.
---	--

Un ajout a été effectué sur le questionnaire utilisé aujourd'hui, l'espace pour inscrire son nom pour voir comment on peut personnaliser l'accompagnement des membres de la table selon les besoins.

Le passage d'une question a l'autre sera déterminé par le nombre de mains levées en salle comme sur Zoom. Une question est posée pour savoir comment on peut répondre au questionnaire comme membre de la table en sachant que certains outils ne sont pas accessibles à la table, ex : les formulaires 1 et 2 utilisés dans les livrables. L'information disponible pour les membres de la table l'est dans les rencontres de la table, souvent en février

quand tous les programmes estivaux sont compilés, on présente les faits saillants dans le rapport des eaux entre autres. On présente également la progression annuelle dans le rapport annuel disponible sur notre site web et préparé pour notre AGA en juin.

<p>Question : Est-ce qu'on doit évaluer la présence ou l'absence d'outils, la progression des actions, ou l'appréciation des outils existants ?</p>	<p>Réponse : Il y a de la place pour tout ça dans ce questionnaire. Ce que le ministère veut c'est les réponses à la première partie de la question. On cherche à savoir ce que vous connaissez des outils de suivis aujourd'hui pour se donner une idée sur quels aspects de la communication des informations on doit se concentrer.</p>
<p>Question : est-ce que les objectifs, actions et réalisations complétées proviennent de réponses à un questionnaire soumis aux membres de la table ou d'autres sources ?</p>	<p>Réponse : les statistiques présentées sont le résultat d'une compilation des rapports annuels /formulaire 1 et 2. L'exercice a été demandé par le ministère et accompagnera les réponses au questionnaire actuel.</p>
<p>Question : Pourquoi le nombre de réalisations est moins grand que le nombre d'actions ?</p>	<p>Dans les réponses possibles : on ne peut distinguer réalisation et action car le libellé de réalisation est le même que celui de l'action, l'action est listée mais pas mise en œuvre, l'équipe actuelle n'a pas trouvé d'énoncé de réalisation pour une action terminée...plusieurs des actions terminées sans réalisations datent même d'avant l'établissement du PDE. Un des défis est que les définitions d'objectifs, actions et réalisations ne sont pas restées les mêmes à travers les différentes équipes de la permanence.</p>
<p>Question : Comment on traite le questionnaire pour les gens qui ont moins d'un an de présence, qui sont substitués ou dans d'autres situations ?</p>	<p>Réponse : On répond "ne sais pas" ou il n'y a pas d'autre réponse possible.</p>
<p>Question : Comment on distingue actions, actions complétées et réalisations ?</p>	<p>Réponse : Une réalisation est un marqueur d'action une action peut contenir plusieurs types de réalisations différentes dépendant des étapes à franchir de l'action., l'action complétée ou en cours peut dépendre de quelques facteurs : l'échelle temporelle, budget, porteurs....</p>
<p>Pour les facteurs d'engagement, une question est posée pour savoir si on doit se concentrer sur les actions liées aux problématiques prioritaires ou si toutes les actions doivent être considérées.</p>	<p>Plusieurs de ces actions précèdent la priorisation des problématiques de 2019. Toutes les actions peuvent être considérées.</p>

Un commentaire est émis que la liste des actions aurait été utile pour remplir le questionnaire durant la rencontre.

Un commentaire est émis sur la question des ressources disponibles, il est mentionné que la question semble se répondre d'elle-même, aucune action n'est amorcée sans que les ressources soient disponibles.

3. Présentation UOAT

La présentation qui suit montre une application concrète de partenariat avec l'université sur un projet qui s'échelonne sur plusieurs années. C'est un projet directement relié à des actions de notre PDE

Objectif B2-4 : Documenter la gestion de la coupe forestière par bassin versant et ses impacts

Les opérations forestières engendrent de multiples perturbations sur la qualité de l'eau à travers le territoire exploité. Ces perturbations relèvent principalement des phénomènes d'érosion et de l'augmentation de la température de l'eau suite à l'exposition du sol, des berges et des milieux littoraux au rayonnement solaire. La récolte forestière peut également modifier le régime hydrologique des cours d'eau; plus les superficies de coupes couvrent une grande proportion d'un bassin versant, plus les débits de pointe risquent d'augmenter. L'influence de la coupe forestière sur le régime d'écoulement de l'eau et sa qualité s'avère complexe, mais des recherches démontrent qu'il est préférable d'éviter de couper en totalité les petits bassins versants et recommandent d'élaborer des scénarios permettant d'exploiter, le plus souvent possible, moins de 50 % de la superficie de ces bassins.⁴

Opportunités recensées : Existence de données scientifiques

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Action-59	Documenter les impacts de la coupe forestière à l'échelle du bassin versant	À venir	Nombre de liste de références consultées Nombre de partenaires inclus dans la démarche / Liste des impacts de la coupe forestière à l'échelle du bassin versant	Table GIRT	Documentation
Action-60	Documenter les objectifs par bassin versant des coupes sur la région	À venir	Liste d'objectifs	Compagnies forestières, MFFP, GIRT	Documentation
Action-61	Promouvoir des objectifs locaux en matière de coupe par bassin versant dans le cadre des normes de certification	À venir	Nombre d'intervenants rencontrés	Table GIRT, MFFP	Amélioration de pratiques

La présentation de M. Michel Guimond ingénieur forestier et étudiant à la maîtrise au GREMA s'interroge sur l'utilité des bandes riveraines forestières de 20 mètres considérant le peu de récolte qui s'y effectue par rapport au niveau de récolte permise (40% des tiges commerciales) et aux problèmes liés aux chablis qui affectent services écologiques attendus des bandes riveraines : protection du paysage, corridor écologique, protection de l'eau...

La présentation d'aujourd'hui est un rappel de ce qui a été présenté au colloque du GREMA, l'analyse des données est en cours, on présente ici les grandes étapes du projet jusqu'à maintenant. La MRC Abitibi est partenaire majeur dans cette recherche. La recherche se déroule en terre publique.

La bande riveraine est en place pour protéger la forêt et l'eau. La récolte dans la bande riveraine est limitée à la récolte manuelle ce qui limite l'intérêt pour les détenteurs de BGA.

La machinerie forestière laboure et compacte les sols, ce qui diminue leur capacité à absorber l'eau. Ceci amène de la migration de sédiments et nutriments en surface vers les cours d'eau. Ce qui affecte la transparence mais aussi la qualité de l'eau pour le développement des insectes et poissons entre autres.

Le chablis a un potentiel plus destructeur après coupe forestière car la coupe favorise une augmentation du vent et expose des zones de hauteur normalement plus homogènes. Les blessures sur les tiges et la présence de cours d'eau augmentent aussi les risques de chablis.

La problématique vient d'une utilisation mur à mur de la bande riveraine sans égard à savoir ou elle fonctionne. Cette réglementation date de plus de 50 ans, on ne peut retracer comment elle a été déterminée, si les bénéfices recherchés ont été atteints. On sait également qu'aucun entretien de bandes riveraines n'étaient planifié, les résultats des visites dans les bandes riveraines montrent un taux de mortalité qui questionne.

Les essences étudiées sont l'épinette noire et le pin gris et les sols sont liés aux eskers et à la plaine argileuse de l'Abitibi.

On veut déterminer la structure et la résistance des peuplements, la diversité végétale présente et la capacité de protection de la ressource hydrique.

On comparera des sites récoltés et non récoltés sur 52 sites pour mesurer comment la bande riveraine fait ou non son travail. La récolte est âgée de 15 à 20 ans dans des peuplements de 70 à 90 ans.

Les dispositifs expérimentaux ont été réfléchis dans un premier temps pour comparer des zones de 20 m avec et sans coupe, et dans un deuxième temps, on a voulu comparer des bandes riveraines de 20 m avec des bandes riveraines de 40-à 60 m., ce qui est un défi dans la région.

L'échantillonnage à inclus un inventaire des tiges classique, des placettes de 4m ca pour établir le degré de biodiversité végétale et des échantillons d'eau analysés pour leurs paramètres physico-chimiques et nutriments.

Des données géomatiques ont été utilisées pour analyser l'effet de la topographie, des coupes et de l'eau sur les risques de chablis. On s'attendait à voir des impacts différents entre des coupes de format différent par exemple.

Un indice de la qualité de l'eau sera testé pour déterminer quels sites devraient avoir des bandes riveraines plus larges.

La contribution de l'étude est de décrire la protection des bandes riveraines en région, améliorer les pratiques et viser une bande riveraine 2.0

Question est posée pour valider le lien entre ce type de présentation et notre plan directeur de l'eau ?	Réponse :Celui-ci contient des actions antérieures à 2014 qui traite des impacts de la coupe forestière sur l'eau.
--	--

Les bandes riveraines forestières plus larges sont étudiées par les TGIRT de la région pour la protection du paysage ce qui est un enjeu pour plusieurs utilisateurs de la forêt.

Question : Quand les résultats du projet vont être publiés ?	Réponse :Ils le seront dans un an.
Questions : qu'est-ce que le moratoire existant sur la coupe dans les bandes riveraines forestières ?	Réponse :On mentionne que le moratoire est un outil pour que les détenteurs de BGA ne soient pas forcés de récolter parce que la récolte n'est pas rentable pour eux. Ils sont normalement tenus par la loi de récolter tout ce qui est planifié comme possibilité forestière dans leurs parterres de coupe. Les BGA payent quand ils ne coupent pas ou ils doivent normalement le faire.
Question : Est-ce qu'il y a un volet faunique au projet ?	Réponse : Etant donnée l'ampleur du projet actuel, le volet faunique n'a pas été inclus dans ce projet mais un autre projet s'en vient. Des caméras sont déjà installées pour voir quel type de faune utilise ces bandes riveraines. L'habitat du poisson fera également partie du projet.
Question : Peut-on en savoir plus sur la méthodologie utilisée et les sources d'informations disponibles dans l'analyse des chablis par bassin versant en utilisant la lunette des aires équivalentes de coupe ? Ex : Méthode de calcul de l'aire équivalente de coupe d'un bassin versant en relation avec le débit de pointe des cours d'eau dans la forêt à dominance résineuse (gouv.qc.ca)	Réponse : Les données utilisées sont celles disponibles sur le territoire actuellement, la méthodologie provient du Bacc en génie forestier de l'université Laval.

Un commentaire est émis pour mentionner que l'étude actuelle est importante, le ministère de l'environnement se pose des questions sur l'efficacité des bandes de 20 mètres.

Question : quels sont les paramètres étudiés dans l'analyse de la biodiversité ?	Réponse : Au niveau forestier toutes les classes de régénération ont été échantillonnées. On effectue un retour sur la diapositive décrivant les échantillonnages.
--	--

Des liens peuvent possiblement être faits entre les études sur les largeurs de bandes riveraines agricoles et les bandes riveraines forestières, elles ont des caractéristiques recherchées communes, est-ce qu'une application mur à mur en région et dans notre région par rapport au reste du Québec est optimal ?

4. **Suivi comité stratégie de mobilisation**

La prochaine rencontre du comité est visée début décembre. Des questions additionnelles au profil de l'acteur ont été ajoutées par le MELCCFP, elles vont être envoyées aux membres de la table pour qu'elles soient répondues de façon individuelle.

On prévoit pour le comité 1 à 2 rencontres à l'hiver et au printemps 2023 pour avancer ce livrable.

5. **Suivi bilan de la mise en œuvre du PDE(partie#2)**

On complète les 2 dernières questions du bilan.

6. **Sondage MELCC**

Les participants sont invités à remplir le sondage qui est disponible sous forme papier en salle et sous forme de lien en mode virtuel. Cet exercice est celui qui accompagnera toutes les rencontres de la Table à partir de maintenant.

On termine la rencontre en mentionnant que la prochaine rencontre de la table en février devrait inclure l'adoption du diagnostic des eaux souterraines préparé en collaboration avec la SESAT, celui-ci est basé sur les résultats du programme d'acquisition des connaissances de l'UQAT mais également sur une liste de enjeux identifiés sur le territoire et liés aux activités anthropiques présentes. Cet exercice nous a alimenté pour tester ce qui pourra être questionné dans le processus de mise à jour. Par exemple : les problématiques prioritaires en 2019 avec la table limitent notre capacité d'adresser des enjeux. Le MELCCFP permet justement dans la période de mise à jour du PDE de questionner autant les problématiques, orientations, objectifs etc. on prendra du temps pour vous amener quelques exemples ou ce serait utile de questionner et ajuster ces paramètres du PDE.

Levée de la rencontre à 15h30.